

Appel à projets 2025

A destination des associations à vocation régionale

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 mars 2025

La CARSAT Normandie diffuse un appel à projets pour la réalisation d'actions dans les domaines sanitaires et sociaux suivants :

- **Soutien à la famille et/ou la qualité de vie du patient**
- **Aide aux personnes en situation de handicap**
- **Aide aux personnes en situation de fragilisation sociale et sanitaire**
- **Aide à l'accès aux soins et aux droits**
- **Aide à la prévention de la désinsertion professionnelle**
- **Aide au retour et maintien à domicile des patients après hospitalisation**

Les destinataires de l'appel à projets

Les dossiers doivent être instruits et adressés par des **structures associatives à vocation régionale** (statut régional et public sur au moins deux départements)

Le calendrier

Le projet doit se dérouler au cours de l'année 2025.

L'objectif général du projet

L'action financée doit permettre d'améliorer la qualité de vie des patients ou de soulager la famille au cours de l'accompagnement de la maladie en prévention de leur épuisement.

L'action doit avoir une portée régionale.

Public cible

Les bénéficiaires directs de l'action doivent être les patients, les aidants familiaux, les personnes fragiles d'au moins 2 départements normands. Sont exclus les salariés de l'association ou les professionnels.

Critères à respecter

Le projet doit mettre en application des principes de recherche de qualité :

- Analyse des besoins
- Recherche de partenariat (financier ou organisationnel)
- Définition de l'évaluation de l'action dès la conception du projet :
 - indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
 - impact et retombées pour le public cible (taux de satisfaction...),
 - moyens mis en œuvre (humains, techniques),
 - partenariats,
 - couverture du territoire,
 - communication sur l'action....

Seules les dépenses de fonctionnement sont subventionnables. Elles sont directement imputables à la réalisation du projet.

Comment Participer :

Obligations

Ne pourront être retenus les projets :

- présentés par une association dont la vocation n'aurait pas une dimension régionale,
- relatifs à de l'investissement,
- s'adressant à un public professionnel,
- commencés avant le dépôt du dossier,
- dont le dossier serait incomplet.

Présentation du projet

Les promoteurs feront leur demande par le biais du site « démarches simplifiées ». Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers doivent être adressés complets à la CARSAT pour le **31 mars 2025**.

Pièces exigées pour l'instruction du dossier : à joindre impérativement

- ☐ Lettre adressée à Monsieur le Directeur de la Carsat Normandie précisant le montant de la subvention demandée (papier ou mail)
- ☐ La copie de la déclaration au J.O
- ☐ Les statuts
- ☐ La composition du Bureau ou du Conseil d'Administration
- ☐ Un relevé d'identité bancaire
- ☐ Le rapport d'activité le plus récent approuvé
- ☐ Le budget prévisionnel de la **structure** signé et daté
- ☐ Le budget prévisionnel de **l'action** signé et daté
- ☐ Les documents comptables signés et datés (compte de résultat et bilan) les plus récents
- ☐ Attestation de vigilance originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser)

Les budgets devront être datés et signés

Contacts :

Céline SIMON ☎ 02.35.03.59.22

celine.simon@carsat-normandie.fr

CARSAT NORMANDIE
Action Sociale Retraite
5, avenue du Grand Cours
CS 36028
76028 ROUEN CEDEX 1
www.carsat-normandie.fr